

Tribunes publiées dans le Journal n°216

CHRISTINE CERRIGONE

Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

L'esprit de Noël gagne Le Blanc-Mesnil ! Les festivités commencent dès le 17 décembre, avec l'inauguration du marché de Noël et notre traditionnelle tartiflette, offerte à tous les Blanc-Mesnilois. Jusqu'au 23 décembre, retrouvez, sur le parvis de l'hôtel de ville, nos chalets proposant idées de cadeaux et restauration ! De nombreuses animations sont au programme, avec des ateliers créatifs, des lectures de contes ou encore des concerts !

Dans les écoles, le père Noël récompensera par ailleurs les enfants sages, avec la distribution d'un sapin par établissement, d'un sachet de chocolats et d'un jouet par enfant en maternelle, mais aussi d'un goûter festif pour tous les écoliers. Les plus petits profiteront également d'une séance de cinéma offerte par la Ville !

Les seniors ne seront pas oubliés, avec la distribution des cadeaux à l'espace Eiffel, du 16 au 20 décembre, dans un décor enchanteur conçu spécialement pour eux !

Les Maisons de quartier occuperont aussi petits et grands pendant les vacances scolaires. Au menu : sorties à la patinoire, concours de bûches pâtisseries, création de bougies, et surtout après-midi de « gala », avec de nombreuses surprises !

Pour finir – et commencer – l'année en musique, nous vous attendons au Théâtre, pour nos grandes manifestations offertes par la Ville : le concert gratuit de Noël des élèves du Conservatoire, le 18 décembre, et notre concert du Nouvel An, le 5 janvier !

Avec un peu d'avance, joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année à tous !

DIDIER MIGNOT

« Blanc-Mesnil à venir »

Président du groupe Blanc-Mesnil à venir

Du 25/11 au 26/12 se tient l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Les décisions sont prises par l'intercommunalité Paris Terres d'envol, ce qui éloigne les blanc-mesnilois du débat alors qu'il s'agit de l'avenir de la ville. La municipalité a donc la responsabilité et le devoir d'inviter très largement les habitants à y participer.

Ce plan fixe les règles d'aménagement du territoire en matière de constructions, d'espaces verts et, globalement, d'utilisation des sols pour plusieurs années. A la lecture du document soumis à l'enquête et des observations des associations environnementales, agréée par France Nature Environnement, ce projet de PLUI est loin d'être parfait. La santé environnementale en matière de nuisances sonores ou de pollution atmosphérique est, par exemple, insuffisamment prise en compte.

Les documents de planification ne peuvent plus s'élaborer comme avant en raison des défis climatiques et d'égalité sociale et territoriale auxquels sont confrontés nos territoires et l'ensemble de la planète.

Un plan d'urbanisme ne doit pas s'adapter aux projets immobiliers. Il faut faire l'inverse, en pensant aux besoins immédiats de la population et aux générations futures.

D'ici l'adoption du PLUI, nous proposons un moratoire sur toute nouvelle délivrance de permis de construire d'immeubles portés par les promoteurs immobiliers.

Pour accéder au dossier complet soumis à l'enquête : [https://plui.paristerresdenvol.fr/mediatheque ";](https://plui.paristerresdenvol.fr/mediatheque)
Dites stop au béton !

Bonnes fêtes de fin d'année !

contact : bmavenir@gmail.com